

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

AVIS PUBLIC PUBLICATION DU RÈGLEMENT 272-2-2021

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le **27 janvier 2021,** le Règlement numéro 272-2-2021 modifiant le règlement numéro 272-2017 afin de modifier les critères prévoyant la répartition de la quote-part du service régional de sécurité incendie (SRSI) et du développement touristique;

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane;

Que ledit règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Fait à Matane, ce 28^e jour de janvier 2021.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

Line Ross, M.B.A.